

Contribution de l'UNESCO à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation

par l'éducation, les sciences, la culture et la communication

I. LE CONTEXTE MONDIAL

1] Dans de nombreuses régions du monde, la paix demeure fragile et précaire. Contribuer à préserver la **paix**, dans toutes ses dimensions, demeure ainsi une gageure permanente pour la communauté internationale de manière générale et pour l'UNESCO en particulier. C'est un idéal ancré dans l'Acte constitutif de l'Organisation, qui implique de bâtir la confiance et la compréhension entre les différentes cultures et civilisations et en leur sein, comme entre les nations, les communautés et les personnes, notamment dans les situations de conflit aigu et à l'issue de conflits. La défense de la paix commence dans l'esprit des hommes et des femmes, qu'il s'agit de convaincre intimement d'espérer en l'avenir, en songeant en particulier aux générations futures.

2] L'engagement qu'a pris l'UNESCO de promouvoir une **culture de la paix** dans tous ses domaines de compétence est plus pertinent que jamais face aux conflits internes ou inter-États qui se prolongent ou qui éclatent et à l'apparition de nouveaux types de risques sociaux auxquels les populations civiles paient un lourd tribut et qui aggravent la vulnérabilité de bien des sociétés.

3] Il est donc approprié que, par sa résolution 55/47, l'Assemblée générale des Nations Unies ait désigné l'UNESCO pour coordonner, en tant qu'organisation chef de file, la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), en mettant l'accent sur l'éducation. Les bases du programme de cette décennie ont été énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action des Nations Unies sur une culture de la paix (résolution 53/243 de l'Assemblée générale), qui a défini huit domaines d'action :

- ▷ la culture de la paix par l'éducation ;
- ▷ le développement économique et social durable ;

- ▷ le respect de tous les droits de l'homme ;
- ▷ l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- ▷ la participation démocratique ;
- ▷ la compréhension, la tolérance et la solidarité ;
- ▷ la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances ;
- ▷ la paix et la sécurité internationales.

4] L'UNESCO est appelée, avec d'autres acteurs de la communauté internationale, à contribuer à créer les conditions dans lesquelles les peuples du monde, les communautés, et donc en réalité chaque personne, pourront jouir d'une authentique **sécurité humaine**. La pauvreté et les conflits sont les causes premières de péril pour la sécurité des êtres humains, pour leur dignité et pour la justice sociale. La sécurité humaine ne se conçoit pas hors du **développement durable**, lequel englobe la protection de l'environnement. Son instauration nécessitera de modifier profondément les mentalités et les comportements individuels et sociaux — en matière de consommation et de production notamment — et aussi d'intensifier la coopération internationale.

5] Rassembler tous ces éléments en une vision cohérente qui inspire l'UNESCO en cette orée du XXI^e siècle représente une formidable gageure, d'autant que d'autres problèmes que l'Organisation combat depuis des années dans le cadre de son mandat perdurent et se sont même aggravés.

6] Un **consensus mondial** sur les problèmes, en particulier économiques et sociaux, qui constituent pour l'humanité les défis les plus cruciaux, s'est dégagé au cours de la dernière décennie de toute une série de conférences mondiales — dont celles de Jomtien et Dakar sur l'éducation, de Rio sur l'environnement, de Vienne sur les droits de l'homme, de Beijing sur les

[1]

Contribution de l'UNESCO à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation, par l'éducation, les sciences, la culture et la communication

femmes, du Caire sur la population et le développement, de Copenhague sur le développement social, de la Barbade sur les petits États insulaires en développement, d'Istanbul sur les établissements humains (Habitat), de Budapest sur la science et de Stockholm sur les politiques culturelles. La Déclaration du millénaire adoptée par les Nations Unies en septembre 2000, qui doit servir de guide général de la Stratégie de l'UNESCO, a consolidé ce large consensus et fixé des objectifs précis à atteindre dans des délais déterminés. Un ensemble d'**objectifs internationaux de développement** (OID) définit les principaux éléments sélectionnés pour être inclus dans un **programme mondial pour le XXI^e siècle** (voir encadré).

7] L'élimination de la **pauvreté est devenue l'objectif international primordial. La pauvreté est la négation des droits de l'homme et l'antithèse même du développement.** Or, en dépit de tous les efforts du passé, **la pauvreté et l'exclusion se sont aggravées** et généralisées. Près de la moitié de l'humanité s'efforce de survivre avec moins de 2 dollars des États-Unis par jour et un quart est à la limite de la survie avec moins d'un dollar par jour. Soixante-dix

pour cent des pauvres sont des femmes et les deux tiers ont moins de 15 ans. Le rapport des revenus du quintile le plus riche du monde à ceux du quintile le plus pauvre est passé de 30 pour un en 1960 à 75 pour un quarante ans plus tard. Mais la pauvreté n'est pas un fléau pour les seuls pays en développement ; c'est une réalité tout aussi inquiétante dans les pays industrialisés. L'UNESCO est appelée à faire contribuer tout l'éventail de ses activités à la campagne mondiale visant à réduire l'extrême pauvreté de moitié d'ici à l'an 2015.

- 8] La persistance de la pauvreté est d'autant plus perturbante qu'elle accompagne une phase d'intensification de la **mondialisation** qui englobe et touche **toutes** les activités de la société et non pas seulement les domaines économique et financier. Celle-ci a créé des richesses et un bien-être sans précédent, mais essentiellement au profit des pays riches et des couches les plus aisées des populations, en laissant de côté les pauvres, qu'il s'agisse des pays ou des individus, voire en aggravant leur impuissance.
- 9] Pour beaucoup, mondialisation est synonyme de marginalisation. Les sociétés de nombreux pays en déve-

Objectifs internationaux de développement

Réduire l'extrême pauvreté : La proportion des personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les pays en développement devrait être réduite au moins de moitié d'ici à 2015.

Enseignement primaire universel : L'enseignement primaire devrait être généralisé dans tous les pays d'ici à 2015.

Égalité entre les sexes : Des avancées dans le sens de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes devraient se manifester par l'élimination, d'ici à 2005, des inégalités entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et secondaire.

Mortalité infantile et postinfantile : Il faudrait, d'ici à 2015, réduire des deux tiers, par rapport à leurs niveaux de 1990, les taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de cinq ans dans tous les pays en développement.

Mortalité maternelle : Le taux de mortalité maternelle devrait être réduit des trois quarts par rapport à son niveau de 1990 d'ici à 2015.

Santé génésique : Tous les individus en âge de procréer devraient avoir accès aux services de santé génésique dans le cadre des systèmes de soins de santé primaires, au plus tard en 2015.

Environnement : Une stratégie nationale de développement durable devrait être en voie de mise en œuvre dans chaque pays d'ici à 2005, de sorte que les tendances actuelles à l'appauvrissement des ressources environnementales se trouvent effectivement inversées, aux niveaux mondial et national, d'ici à 2015.

Note : Cette sélection n'implique en rien l'affaiblissement des engagements pris à l'égard d'autres objectifs convenus de la communauté internationale, y compris ceux qui ont été adoptés lors d'autres conférences internationales.

loppement subissent d'énormes pressions dans la lutte qu'elles mènent pour faire face aux problèmes, façonner leur destin et parvenir à **la croissance dans l'équité**. Forte de ses compétences dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication, l'UNESCO peut contribuer efficacement à épauler ces efforts et à appuyer la quête d'une **mondialisation à visage humain**.

- 10] Aujourd'hui, le **processus de mondialisation coïncide avec une mutation fondamentale** — induite en grande partie par les technologies de l'information et de la communication (TIC) — **vers des sociétés du savoir** où, de plus en plus, les connaissances et l'information déterminent de nouveaux modèles de croissance et de création de richesses et ouvrent des possibilités de réduire plus efficacement la pauvreté. Le savoir est en réalité devenu un **moteur primordial des transformations sociales**. Les dirigeants de la quasi-totalité des pays ont affirmé leur désir d'y instaurer l'économie de l'apprentissage et la société du savoir. Un développement fondé sur la connaissance et induit par elle promet en effet d'alléger sensiblement une grande part des problèmes des sociétés humaines, pourvu que l'information et les compétences nécessaires soient systématiquement et équitablement appliquées et mises en commun.
- 11] Dans les prochaines années, la communauté internationale va devoir, entre autres défis majeurs, assurer la **libre circulation des connaissances, de l'information, des données et des pratiques optimales** dans tous les secteurs et disciplines et y garantir un **accès équitable**. Pour que cette libre circulation soit pleinement utile, il ne suffira pas de garantir l'accès à la connaissance. Il faudra en outre pourvoir à d'autres besoins tels que **le renforcement des capacités humaines et des compétences techniques et l'élaboration des contenus** nécessaires pour traduire la connaissance et l'information en facteurs d'autonomisation et de production.
- 12] L'UNESCO sera appelée à contribuer à répondre à tous ces défis. Il lui faudra en particulier se concentrer sur **la nécessité d'affermir le droit à l'éducation, de renforcer la coopération scientifique et intellectuelle internationale, de protéger le patrimoine culturel et notamment le patrimoine immatériel d'une importance croissante, de promouvoir le développement des médias et d'élargir l'accès à l'information et à la connaissance dans le cadre du domaine public**, autant de tâches qui doivent être exécutées pour créer des sociétés du savoir fondées sur l'équité et la justice sociale et tendant à l'autonomisation.
- 13] **La liberté d'expression** est la condition *sine qua non* de l'épanouissement personnel des citoyens et de leur participation à la démocratie, de la promotion de la diversité, de la concrétisation de la société du savoir, du progrès scientifique et de la sauvegarde de la paix. La liberté d'expression et son corollaire, la liberté de la presse, constituent véritablement des piliers de toute société démocratique. Elles doivent continuer à figurer parmi les préoccupations majeures de l'UNESCO, en particulier dans le nouvel environnement mondial. Les nouveaux médias posent des défis inédits et requièrent l'adoption de nouvelles approches pour garantir la liberté d'expression, l'accès à l'information pour tous et la libre circulation de l'information et des connaissances.
- 14] **La promotion de l'éducation est au cœur de toutes les tâches de l'UNESCO et est déterminante pour son rayonnement international**. Dispenser une **éducation** de qualité pour tous va poser un défi primordial à tous les pays.
- 15] Le droit à l'éducation est un droit de la personne humaine : s'il ne peut être garanti, tous les autres objectifs en pâtiront inéluctablement. **Le droit à l'éducation doit se convertir d'idéal en réalité** car aujourd'hui, au bout de plusieurs dizaines d'années d'efforts, plus de 100 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés et 150 millions quittent l'école sans avoir appris à lire, écrire et compter. Les inégalités entre les sexes restreignent l'accès aux études et en limitent le succès. L'analphabétisme de 900 millions d'adultes entrave leur développement personnel et le progrès social de leurs communautés. Si des avancées relatives ont bien été enregistrées, en chiffres absolus, les défis se sont formidablement accrus à l'échelle mondiale et dans de nombreuses régions. Au cours du prochain demi-siècle, la population mondiale va augmenter de 50 % pour atteindre plus de 9 milliards de personnes. La moitié seront de jeunes enfants qui auront besoin et, de plus en plus, réclameront d'être instruits. Jamais dans toute son histoire l'humanité n'aura eu à affronter une tâche aussi gigantesque.
- 16] L'éducation sera également une composante clé de la campagne mondiale à mener contre le VIH/sida. Dans de nombreux pays, **les effets du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses** ne sont pas moins ravageurs que ceux d'une guerre. La pandémie de sida ne fait pas qu'entraver le développement ; elle le fait reculer en détruisant des capacités dans tous les secteurs de la société. Le sida réduit à néant des décennies d'investissements dans l'éducation et le développement humain. Il n'attaque pas seulement les corps humains ; il touche aussi la sphère politique. L'UNESCO a des

[3]

obligations manifestes à remplir, en même temps qu'elle possède un avantage comparatif, dans divers domaines d'action en rapport avec l'éducation préventive en matière de VIH/sida, notamment s'agissant de faire adopter à ce propos des démarches tenant compte des particularités culturelles, d'encourager l'application de la recherche scientifique pour traiter la maladie, de faire connaître les incidences du problème sur les droits de l'homme, ainsi que les défis éthiques qu'il pose, de déployer un effort de sensibilisation et de promouvoir le dialogue entre les responsables.

17] La fracture numérique retient beaucoup l'attention internationale depuis quelque temps. Elle accentue en effet les disparités du développement en excluant des groupes humains et des pays entiers des profits à attendre des technologies numériques dans les sociétés du savoir fonctionnant en réseau. Combler le fossé numérique entre les pays en développement et les pays développés et à l'intérieur même de chaque pays va donc devenir un enjeu stratégique primordial dans toutes les activités de l'UNESCO. Il s'agira de mener des actions pour renforcer les capacités et les compétences, créer des contenus, en élargir l'accessibilité, développer la recherche scientifique et partager les connaissances et l'information à travers les réseaux et grâce aux médias et aux systèmes d'information.

18] Vu le rythme extraordinairement rapide des découvertes et des avancées des sciences, la coopération scientifique et intellectuelle internationale est de plus en plus nécessaire. Une mise en commun effective des connaissances scientifiques et le développement des réseaux et des échanges électroniques, qui devraient se concrétiser par l'adoption de politiques et de décisions éclairées en faveur du développement durable, deviennent de plus en plus cruciaux pour améliorer la sécurité humaine et favoriser le progrès. La Conférence mondiale sur la science, de 1999 a tracé la voie que l'UNESCO devrait suivre pour appuyer et promouvoir la coopération scientifique à tous les niveaux en profitant de l'avantage comparatif exclusif que lui confère le fait de réunir les sciences exactes et naturelles et les sciences humaines en une même enceinte.

19] L'UNESCO sera également appelée à jouer un rôle central dans le comblement du fossé entre les connaissances traditionnelles et le savoir scientifique, en apportant l'éclairage de la science aux savoirs constitués au niveau local. Cette démarche devra être complétée par un enseignement de la science qui soit axé sur les besoins des différents groupes humains, et la fasse ainsi entrer dans la vie quotidienne et les activités productives.

20] La biogénétique, les nouvelles technologies, les découvertes médicales et d'autres avancées des sciences dessinent de nouveaux espaces qui exigent une réflexion éthique, et à terme, une action normative passant par la formulation d'orientations et d'instruments pertinents. L'UNESCO a la une occasion de s'acquitter pleinement de sa mission éthique dans ces domaines en grande partie délaissés par d'autres organisations multilatérales.

21] L'UNESCO va également affronter de nouveaux types de défis dans son combat pour promouvoir la diversité culturelle, préserver le patrimoine mondial, y compris dans ses composantes immatérielles, et favoriser le dialogue entre les cultures et les civilisations. La diversité culturelle se voit menacée par la prépondérance d'un nombre limité de points de vue et de contenus culturels et linguistiques que diffusent efficacement les médias tant anciens que nouveaux. Cela a des effets particulièrement néfastes sur les populations et les cultures autochtones et sur les savoirs locaux, dont l'UNESCO a pour mission importante d'aider à préserver l'originalité et l'identité. Les technologies de l'information et de la communication peuvent favoriser, entre les personnes, les peuples, les communautés, les nations, les cultures et les civilisations, la création de liens, de contacts et d'interactions susceptibles d'être exploitées pour développer la compréhension, la solidarité et la paix à tous les niveaux et réduire l'isolement et l'exclusion qui vont si souvent de pair avec la pauvreté. La gouvernance participative, la promotion de la créativité, l'intensification du dialogue interculturel, les nouvelles formes d'échanges culturels et de dialogue entre les civilisations qui amélioreront la compréhension et les interactions sont autant de domaines où l'UNESCO peut également intervenir.

22] L'UNESCO peut aussi contribuer à renforcer la tendance croissante à l'action et à l'autonomisation au niveau local — qui peut sembler paradoxale dans le contexte de la mondialisation — en particulier dans les domaines culturel, scientifique et éducatif et plus généralement en ce qui concerne la création, la sauvegarde, la diffusion et le partage des connaissances. Cela permettra aux populations de faire valoir leurs spécificités face à la mondialisation.

23] La mondialisation a conféré une nouvelle pertinence et de nouvelles dimensions à cette mission ancienne de l'UNESCO qui consiste à renforcer le respect des normes et des valeurs universelles. Observer les droits de l'homme et en promouvoir l'exercice, de même que la tolérance, la liberté de la presse et la volonté d'améliorer la qualité de la vie et le bien-être, demeurent des tâches permanentes de l'Organisation.

24] L'une des nouvelles gageures d'aujourd'hui consiste à réunir un consensus international sur les normes et principes nouveaux qui sont requis pour répondre aux **défis et dilemmes éthiques qui se profilent par suite de la mondialisation**. La tendance à l'homogénéisation des activités éducatives, culturelles, scientifiques et de communication est inquiétante et risque d'instaurer une uniformité des contenus et des points de vue, au détriment de la diversité créatrice du monde. L'exploitation commerciale croissante de nombreux domaines auparavant considérés comme des biens publics, tels que l'enseignement, la culture et l'information, met en péril les éléments de la communauté mondiale les plus faibles et privés de

pouvoir économique mais qui ne sont pourtant pas moins importants que les autres. Face aux innovations technologiques et aux puissants mécanismes d'emprise qui s'installent, il faut trouver de nouvelles façons de protéger les droits de l'individu. D'une manière générale, il est nécessaire de convenir de mécanismes universellement acceptés pour garantir que la participation à la mondialisation et sa gestion soient équitables. A l'heure actuelle, les règles du jeu restent dans une grande mesure à définir et, sauf à arrêter un cadre dont l'acceptation soit universelle, les pauvres et les faibles continueront de se voir refuser les bienfaits de la mondialisation. **Il faut faire en sorte que la mondialisation profite à tous.**

II. LA MISSION DE L'UNESCO

25] Dans ce contexte mondial, le **mandat** de l'UNESCO, tel qu'il est défini dans son Acte constitutif, est plus que jamais d'actualité. Appelée à contribuer « par la coopération des nations du monde » aux « buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité », l'Organisation se doit de mobiliser ses ressources, de renouveler ses approches et de renforcer son action multilatérale afin de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant la collaboration entre nations par l'éducation, la science et la culture » — domaines auxquels s'est ajoutée ensuite la communication.

salité, diversité et dignité. Ces principes entretiennent un rapport étroit avec les valeurs et les exigences de **justice, de solidarité, de tolérance, de partage et d'équité, de respect des droits de l'homme et des principes démocratiques.**

26] Compte tenu des problèmes persistants et des nouveaux défis auxquels le monde est confronté, la **mission** de l'UNESCO pendant la période à moyen terme 2002-2007 consistera à contribuer à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation par l'éducation, les sciences, la culture et la communication, en s'articulant autour de **trois grands axes stratégiques distincts**, mais interdépendants :

28] A l'aube du XXI^e siècle, la mission de l'UNESCO peut donc se traduire par les modalités d'intervention suivantes :

- a) *élaborer* des principes et des normes à caractère universel, reposant sur des valeurs communes, afin de répondre aux nouveaux enjeux dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, et de préserver et consolider le « bien public commun » ;
- b) *promouvoir* le pluralisme en reconnaissant et en préservant le principe de diversité tout en faisant respecter les droits de l'homme ;
- c) *Promouvoir* l'autonomisation et la participation à la société du savoir en émergence grâce à un accès équitable à celle-ci, au développement des capacités et au partage des connaissances.

- ▷ offrir une plate-forme pour le dialogue et l'action — à l'intention du secteur public et du secteur privé — concernant l'indivis intellectuel mondial ;
- ▷ promouvoir la libre circulation et le partage de l'information et des connaissances et faire office de courtier du savoir à l'échelle mondiale dans tous ses domaines de compétence ;
- ▷ contribuer à la sécurité humaine et à la gestion des évolutions et du changement social ainsi que des ressources naturelles dans l'optique de l'équité et de l'intégration ;
- ▷ jouer le rôle de « facilitateur » et de coordonnateur au sein du mouvement mondial de l'Éducation pour tous ;
- ▷ promouvoir la mise en œuvre d'un nouveau contrat social entre la science et la société (dans le sillage de la Conférence mondiale sur la science) ;
- ▷ offrir un forum au débat sur les nouveaux problèmes éthiques, en particulier ceux qui ont trait à la science et la technologie ;
- ▷ donner accès à une meilleure compréhension de la diversité culturelle.

Les fonctions de l'UNESCO

27] Dans ses activités, l'UNESCO sera guidée par trois principes essentiels qui sont indissociables : **univer-**

29] Dans le cadre de toutes ses activités et de tous ses projets, l'UNESCO exercera et assumera diverses fonc-

tions conformes à son rôle d'institution phare dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. Elle devra être :

un laboratoire d'idées : l'UNESCO jouera un rôle clé pour ce qui est d'anticiper et de définir, à la lumière des principes éthiques qu'elle défend, les problèmes les plus importants qui se posent dans ses domaines de compétence, et pour identifier des stratégies et des politiques appropriées pour y faire face ;

un organisme normatif : l'UNESCO servira de forum pour aborder les problèmes éthiques, normatifs et intellectuels de notre époque, favoriser les échanges multidisciplinaires et la compréhension mutuelle, œuvrer — chaque fois que cela est possible et souhaitable — à la conclusion d'accords universels sur ces questions, définir les objectifs à atteindre et mobiliser l'opinion internationale ;

un centre d'échange d'information : il entre dans le rôle de l'UNESCO de collecter, transmettre, diffuser et partager l'information, les connaissances et les meilleures pratiques qui existent dans ses domaines de compétence, de définir des solutions novatrices et de les tester par le biais de projets pilotes ;

un organisme de développement des capacités dans les Etats membres : l'UNESCO mettra en place une coopération internationale au service de ses partenaires, notamment les Etats membres, en développant les capacités humaines et institutionnelles dans tous ses domaines de compétence ;

un catalyseur pour la coopération internationale : l'UNESCO assurera un rôle de catalyseur de la coopération pour le développement dans ses domaines de compétence. À cet effet, elle veillera à ce que les objectifs, les principes et les priorités qu'elle défend soient repris par les autres programmes multilatéraux et bilatéraux, et à ce que l'exécution des projets, en particulier aux niveaux régional et national, repose sur des méthodes novatrices, des interventions efficaces et des pratiques éprouvées.

La marche à suivre pour revitaliser l'UNESCO : principes d'action et de programmation

30] Afin que l'UNESCO s'acquière de ses principales tâches stratégiques et accomplisse efficacement les diverses fonctions décrites ci-dessus, ses activités et sa programmation seront guidées par les principes suivants :

31] **Concentration** : l'Organisation concentrera son action — sur le plan des stratégies, des programmes et de la couverture géographique — de façon à en accroître l'impact et à créer des synergies.

▷ Dans chacun des quatre domaines d'action de l'UNESCO — éducation, culture, science et communication — trois objectifs **stratégiques** seront définis dans la présente **Stratégie à moyen terme**. Dans chacun des trois programmes et budgets **biennaux** s'inscrivant dans la période sexennale, on désignera pour chaque secteur de **programme** une priorité principale, à laquelle seront allouées des ressources budgétaires accrues, et trois autres priorités, les effets escomptés étant clairement définis afin de faciliter la programmation axée sur les résultats.

▷ Les activités de **programme** de l'UNESCO seront ciblées sur **les besoins urgents des groupes et des régions géographiques défavorisés et exclus**. Les besoins de l'Afrique, des pays les moins avancés (PMA), des femmes et des jeunes seront intégrés dans l'ensemble des programmes (voir encadré). En outre, afin de concentrer les efforts sur des objectifs bien ciblés, on désignera un **petit nombre de pays** (tels que le Nigeria, le Cambodge, Haïti, la Colombie, l'Algérie ou encore la Palestine, actuellement) ou groupes de pays (tels que les Balkans, le Caucase, la région des Grands Lacs ou la péninsule coréenne) **qui feront l'objet d'efforts accrus et coordonnés de la part de l'Organisation** pendant une période donnée. Il s'agit de pays ou sous-régions en situation de transition, dans un contexte pré- ou post-conflituel, et où des actions phares sont susceptibles de mener à des résultats tangibles. Le choix de ces pays pourra être réexaminé, en fonction de l'évolution des situations, à l'occasion de la révision périodique de la Stratégie à moyen terme.

▷ **La décentralisation** amorcée dans le cadre de la réforme lancée par le Directeur général vise à rendre l'UNESCO plus présente au niveau des pays et à faire en sorte que ses programmes et activités soient dictés par les besoins réels des bénéficiaires. La programmation étant alors véritablement implé- sée par la base. Cheville ouvrière de ce processus, le nouveau réseau réunissant les bureaux chargés d'un groupe de pays, les bureaux régionaux et les bureaux de pays permettra des consultations suivies, et en amont, entre toutes les parties concernées.

▷ En s'appuyant sur les processus d'intégration régionale en cours et les priorités correspondantes, l'UNESCO élaborera, en liaison avec ses efforts de renouveau et de décentralisation, des **stratégies régionales et sous-régionales** spécifiques. Formulées par les parties prenantes elles-mêmes, ces stratégies reflèteront leurs objectifs, leurs priorités et leurs préoccupations spécifiques.

32] **Flexibilité** : l'UNESCO maintiendra un degré suffisant de flexibilité pour faire face, en les adaptant aux

THÈME FÉDÉRATEUR

Contribution de l'UNESCO à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation, par l'éducation, les sciences, la culture et la communication

TROIS AXES STRATÉGIQUES PRINCIPAUX

Élaborer et promouvoir des principes et des normes à caractère universel, reposant sur des valeurs communes, afin de répondre aux nouveaux enjeux dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, et de préserver et consolider le « bien public commun »

Promouvoir le pluralisme en reconnaissant et en préservant le principe de diversité tout en faisant respecter les droits de l'homme

Promouvoir l'autonomisation et la participation à la société du savoir en émergence grâce à un accès équitable à celle-ci, au développement des capacités et au partage des connaissances

DOUZE OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Éducation

- Promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme
- Améliorer la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion de valeurs universellement partagées
- Promouvoir l'expérimentation, l'innovation ainsi que la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques, de même que le dialogue sur les principes d'action dans le domaine de l'éducation

Sciences

- Promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales
- Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social
- Renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines de participation aux nouvelles sociétés du savoir

Culture

- Promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel
- Protéger la diversité culturelle et encourager le pluralisme et le dialogue entre les cultures et les civilisations
- Renforcer les liens entre culture et développement, par le renforcement des capacités et le partage des connaissances

Communication et information

- Promouvoir la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information
- Promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux
- Assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public

DEUX THÈMES TRANSVERSAUX

- Élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté
- La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir

[14]

Éducation

48] Conformément aux trois axes stratégiques de l'Organisation, **l'UNESCO s'attachera à promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental, à améliorer la qualité de l'éducation et à stimuler l'innovation ainsi que le partage des connaissances et des meilleures pratiques.**

49] Le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, avril 2000) a marqué un tournant dans l'action de l'UNESCO. L'Organisation y a été confirmée dans son

rôle de coordonnateur entre les partenaires de l'Éducation pour tous (EPT) et elle a été chargée de maintenir la dynamique de leur coopération. L'UNESCO place donc les résultats et priorités du Forum de Dakar au cœur de son action pour 2002-2007. **La réalisation des six objectifs du Cadre d'action de Dakar (voir encadré) aura la priorité absolue dans la stratégie de l'UNESCO en matière d'éducation.** En fait, le suivi résolu et efficace du Forum de Dakar structurera les activités futures de l'ensemble de l'Organisation.

[15]

Éducation

Éducation pour tous ♦ *Les six objectifs de Dakar*

(adoptés par le Forum mondial sur l'éducation, Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000)
(Cadre d'action de Dakar, par. 7)

En conséquence, nous nous engageons collectivement à assurer la réalisation des objectifs suivants :

- (i) développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
- (ii) faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
- (iii) répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ;
- (iv) améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;
- (v) éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici à 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;
- (vi) améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables — notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

- 50] Le Cadre d'action de Dakar a réaffirmé le principe adopté par la communauté internationale lors de la Conférence mondiale sur l'Éducation pour tous (Jomtien, Thaïlande, 1990), à savoir que **toute personne — enfant, adolescent et adulte — doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux.** Le Forum de Dakar a permis de donner une orientation plus précise et opérationnelle à ce principe et a accordé une attention particulière :
- ▶ aux besoins éducatifs des pauvres et des exclus ;
 - ▶ à la réduction de l'analphabétisme des adultes ;
 - ▶ au développement de la protection et de l'éducation de la petite enfance ;
 - ▶ à l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
 - ▶ à l'élimination des disparités entre les sexes ;
 - ▶ à la mobilisation des ressources nécessaires.
- 51] Le Forum de Dakar a par ailleurs clairement affirmé que c'est aux États membres qu'échoit la responsabilité principale de la réalisation du droit à l'éducation. Il a souligné la nécessité de poursuivre les objectifs de l'EPT dans le cadre d'une coopération étroite entre les pouvoirs publics et la société civile et selon un processus transparent, démocratique et participatif. **Il incombera à l'UNESCO de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour soutenir les États membres qui s'efforcent de s'acquitter des engagements en matière d'EPT aux échelons national, régional et international.**
- 52] Le Forum de Dakar s'inscrit dans la dynamique de changement qui caractérise actuellement le monde de l'éducation. Outre le rapport de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle, *L'éducation : un trésor est caché dedans* (1996), toute une série de conférences mondiales organisées par l'UNESCO (éducation des adultes, Hambourg, 1997 ; enseignement supérieur, Paris, 1998 ; enseignement technique et professionnel, Séoul, 1999 ; science, Budapest, 1999) ont aidé à **définir un programme international ambitieux unifié par la volonté d'édifier partout dans le monde des sociétés « apprenantes » où l'éducation est conçue comme un processus qui se déroule tout au long de la vie.** Ces événements ont coïncidé avec un regain d'intérêt pour l'éducation et les politiques éducatives qui s'est manifesté au plus haut niveau dans bon nombre de pays, tant au Nord qu'au Sud. Il est particulièrement important de noter à cet égard le consensus qui s'est formé autour de l'idée que l'éducation doit être placée au centre de la lutte internationale contre la pauvreté et l'exclusion, grand objectif international de développement fixé par le Sommet du millénaire (voir encadré p. 2).
- 53] **L'action de l'UNESCO se développera à la fois en amont et en aval.** Son double rôle de laboratoire d'idées sur l'éducation et de producteur de normes dans ce domaine est une puissante illustration de son action en amont, qui englobe les services consultatifs aux États membres, l'analyse des politiques, la formulation des politiques, le suivi, l'établissement de rapports et la recherche. Ces activités peuvent être aussi le vecteur d'une collaboration productive entre l'UNESCO et ses partenaires (universitaires, gouvernementaux et non gouvernementaux) ainsi qu'au sein de son propre réseau mondial d'instituts et autres institutions éducatives.
- 54] L'action en aval de l'UNESCO sera axée sur le renforcement des capacités, l'échange d'information et d'autres modalités de coopération internationale. On veillera tout particulièrement à créer des boucles de rétroaction, de façon que le fruit de l'action sur le terrain et les connaissances acquises dans le cadre du renforcement des capacités et grâce aux réseaux d'information remontent vers les activités d'amont, pour les enrichir et les éclairer. Dans le même ordre d'idées, ces dernières activités contribueront à structurer et mettre à jour les activités d'aval, qui sont les vecteurs de l'appui fourni par l'UNESCO aux États membres. Tout en concentrant ses efforts et ses ressources sur l'EPT, l'UNESCO poursuivra ses activités sous d'autres formes et dans d'autres domaines de l'éducation, tels que l'éducation pour une culture de la paix, l'enseignement de la science et de la technologie, l'enseignement supérieur ainsi que l'enseignement technique et professionnel. Ces aspects de l'action éducative de l'UNESCO seront particulièrement importants pour la rénovation des systèmes éducatifs et l'édification de sociétés du savoir.

Objectif stratégique I

Promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme

- 55] La promotion du droit à l'éducation tel qu'il est consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme constitue un élément capital de la mission de l'UNESCO. L'enseignement primaire gratuit, obligatoire et universel, est l'un des droits qui sont le plus clairement définis et dont la réalisation effective constitue un devoir et une responsabilité pour tous les gouvernements. Les engagements politiques pris par la communauté internationale à Dakar et le Cadre d'action adopté à cette occasion constituent un gage de la volonté poli-

Initiative mondiale en faveur de l'Éducation pour tous

Nous l'affirmons : aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources. Tel est l'engagement collectif pris à Dakar par la communauté internationale, qui a lancé une initiative mondiale en faveur de l'Éducation pour tous. Dans le cadre de son mandat, l'UNESCO coordonne cette initiative mondiale qui vise à mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir les efforts nationaux en faveur de l'EPT. La communauté internationale appliquera une même interprétation pour les six pistes à explorer dans le cadre de l'Initiative, qui sont énumérées ci-après, et au besoin en définira d'autres selon le contexte particulier des pays concernés :

- (i) renforcer le financement externe de l'éducation, notamment de l'éducation de base ;
- (ii) améliorer la prévisibilité des flux de l'aide extérieure ;
- (iii) assurer une coordination plus efficace des donateurs ;
- (iv) développer les approches sectorielles ;
- (v) intensifier, élargir et diligenter l'allègement et/ou l'annulation de la dette pour lutter contre la pauvreté, avec des prises de position fermes en faveur de l'éducation de base ;
- (vi) prévoir un suivi plus efficace et plus régulier des progrès réalisés dans la poursuite des buts et objectifs de l'EPT, sous forme notamment d'évaluations périodiques.

tique collective de réaliser des avancées importantes dans les années à venir. À cette fin, l'UNESCO poursuivra les sous-objectifs stratégiques suivants :

Constituer des partenariats pour l'EPT

56] L'UNESCO jouera un rôle de catalyseur de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, mobilisant partenaires et ressources pour la réalisation des objectifs de l'EPT. Tout en reconnaissant que les États membres sont les principaux partenaires de toute forme de coopération relative à l'EPT, elle coordonnera un processus global, approfondi et continu de planification des politiques à tous les niveaux (national, régional et international), en étroite coopération avec les quatre partenaires officiels du mouvement pour l'EPT (Banque mondiale, Fonds des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'enfance — chacun assumant, dans le cadre de son propre mandat, des rôles importants et complémentaires), d'autres organismes et programmes des Nations Unies ainsi que les organismes bilatéraux et les ONG. Pour élargir l'éventail de ces liens, l'UNESCO a entrepris de s'associer au Groupe des Nations Unies pour le développement en particulier pour les questions ayant trait à l'éducation. Elle continuera de coordonner l'Initiative mondiale visant à élaborer des stratégies et à mobiliser les ressources nécessaires aux efforts déployés au niveau national en faveur de l'EPT. Sur la base des principes sous-tendant l'Initiative mondiale, acceptés par les par-

Résultats escomptés :

- ▶ Un engagement politique soutenu et les objectifs et priorités de l'EPT placés en tête des préoccupations nationales, régionales et internationales.
- ▶ Un soutien international aux efforts nationaux en faveur de l'EPT dirigé, utilisé et géré avec efficacité.
- ▶ Une aide financière extérieure accrue et plus prévisible en faveur de l'éducation de base de manière à soutenir les stratégies nationales, sous-régionales et régionales en matière d'EPT.

tenaires de l'EPT — à savoir les organisations inter-gouvernementales, les organismes donateurs multilatéraux et bilatéraux, les banques régionales de développement, les organisations non gouvernementales, les pays bénéficiaires, la société civile et le secteur privé — et faisant l'objet d'une interprétation commune de leur part, l'UNESCO entreprendra une action de sensibilisation à un haut niveau en vue d'accroître, d'améliorer et de diversifier les ressources fournies par la communauté internationale à l'appui des efforts nationaux en faveur de l'EPT. Il faudra pour cela combiner les méthodes traditionnelles et novatrices de mobilisation, utilisation et gestion des ressources, par exemple une aide publique au développement (APD) accrue et plus prévisible et recours, dans un souci d'efficacité, aux approches sectorielles, aux plans d'allègement de la dette et à une coordination des donateurs sous l'égide du gouvernement (voir encadré).

*Apporter un soutien
aux grandes réformes favorables à l'EPT*

57] C'est au niveau des pays que se jouera la réalisation des objectifs de Dakar. L'une des grandes tâches de l'UNESCO sera d'**appuyer les États membres dans leurs réformes d'ensemble, en ce qui concerne notamment l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans nationaux pour l'EPT, ainsi que d'instruments juridiques visant à promouvoir un accès universel à l'éducation de base.** Il appartient aux États membres d'intervenir en première ligne en concevant ou renforçant d'ici à 2002 des plans d'action nationaux d'EPT, qui devraient s'inscrire à la fois dans les stratégies nationales d'ensemble en matière d'éducation et dans celles relatives à la lutte contre la pauvreté. La clé du succès des politiques de l'EPT, comme la Conférence de Jomtien de 1990 l'a bien souligné, repose sur l'idée que **l'éducation de base va bien au-delà de l'enseignement primaire.** L'apprentissage commence dès la naissance et se poursuit tout au long de la vie. L'UNESCO privilégiera donc l'intégration de la protection et de l'éducation de la petite enfance dans les politiques et systèmes d'éducation. Elle accordera aussi une attention particulière à l'éducation des adultes et donnera un nouvel élan, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, à l'éducation de base non formelle à l'intention des adolescents et des adultes. Elle s'efforcera en outre de veiller à ce que les politiques de l'éducation comportent des dispositifs favorisant l'intégration des groupes marginalisés, des personnes ayant des besoins spéciaux et des minorités ethniques.

58] La coopération et la mise en commun des expériences entre États membres et organisations partenaires seront assurées dans le cadre de **forums nationaux, régionaux et sous-régionaux de l'EPT** et d'autres mécanismes de coopération. L'UNESCO s'intéressera plus particulièrement aux pays les moins avancés, à l'Afrique, à l'Asie du Sud, aux pays du groupe E-9 et aux pays en transition ou en crise. Pour encourager l'élaboration de politiques fondées sur les données réelles, l'UNESCO, par l'entremise de ses instituts, aidera les États membres à se doter des moyens nécessaires pour dresser un bilan de leur situation, concevoir de meilleurs systèmes éducatifs, fournir les services attendus et suivre les résultats. **L'Observatoire de l'éducation pour tous**, qu'abrite l'Institut de statistique de l'UNESCO, suivra les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de l'EPT et établira des rapports à ce sujet, en étroite coopération avec les organismes nationaux, les organismes donateurs et les organisations non gouvernementales participant aux activités d'EPT. Cet observa-

toire contribuera au renforcement des capacités et facilitera la libre circulation et la mise en commun de toutes les informations et données pertinentes. L'UNESCO apportera donc un concours et des conseils précieux et soutenus en vue d'aider les responsables à tous les niveaux à formuler, revoir et éventuellement modifier les politiques et plans d'action nationaux en matière d'EPT.

Résultats escomptés:

- ▶ Établissement d'un grand nombre de plans nationaux d'EPT d'ici à la fin de 2002 et lancement du processus de mise en œuvre de ces plans.
- ▶ Développement de la coopération régionale et sous-régionale grâce à l'organisation de forums régionaux et sous-régionaux de l'EPT et à la mise en place de mécanismes permanents de consultation et de partage des données d'expérience dans plusieurs régions/sous-régions.
- ▶ Élaboration de politiques et prise de décisions sur la base des données réelles dans de nombreux pays, grâce à un suivi, des évaluations et des rapports réguliers sur le degré de réalisation des objectifs de l'EPT.
- ▶ Renforcement des capacités de collecte et d'analyse des données et des informations dans plusieurs pays et régions.

Promouvoir le droit à l'éducation

59] Le droit à l'éducation n'est pas seulement consacré par l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est aussi énoncé dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (art. 13 et 14), la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 28 à 30) et de nombreux autres instruments normatifs. En conséquence, **le déni du droit à l'éducation et la privation d'éducation constituent une violation des droits de l'homme.** L'UNESCO plaidera encore plus résolument pour l'application effective des instruments normatifs concernant le droit à l'éducation et, à cette fin, elle coopérera avec les institutions compétentes, en particulier le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU. La surveillance de l'application de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) constituera un autre volet important de l'action de l'UNESCO. L'Organisation s'efforcera en outre d'instaurer avec les États membres et les nouveaux prestataires de services éducatifs un **dialogue visant à souligner que l'éducation est un bien public et à encourager tous les acteurs de ce secteur à**

accorder dans leurs champs d'intervention respectifs la place qui doit revenir aux notions d'équité, d'intégration et de cohésion sociale dans les sociétés contemporaines.

60] Renforcer le droit à l'éducation des filles consti-

tue l'une des grandes priorités de l'UNESCO.

Conformément à la Déclaration du millénaire, et en

vue d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'en-

seignement primaire et secondaire d'ici à 2005,

l'UNESCO continuera d'être un partenaire actif dans

l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des

filles. La nécessité d'assurer l'équité entre les sexes

sera également une préoccupation essentielle pour

l'ensemble du programme d'éducation de l'UNESCO.

L'un des moyens d'assurer l'application du droit à

l'éducation consiste à favoriser l'alphabétisation.

Devant l'inégalité des chances, dans la sphère sociale,

civique et économique, qui ne cesse de s'accroître

entre les personnes-alphabétisées et les analphabètes,

l'UNESCO redoublera d'efforts pour parvenir à l'al-

phabétisation de tous, en visant principalement les

filles et les femmes.

Résultats escomptés :

- Relance au plan international du débat public sur le droit à l'éducation.

- Elaboration de directives et de normes communes, notamment d'un projet d'instrument

- normatif unifiant les divers aspects du droit à l'éducation.

- Élimination ou forte diminution des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire

- et secondaire dans la plupart des États membres d'ici à 2005.

- Préparation, lancement et mise en œuvre

- d'une décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et d'un plan d'action décennal

- ayant pour objectif une amélioration de 50 % des taux d'alphabétisation des adultes

d'ici à 2015.

Autonomiser les pauvres et atteindre les laissés-pour-compte grâce à l'éducation

61] L'un des grands défis que l'UNESCO se doit de rele-
ver consiste à assurer l'accès à l'éducation des millions d'enfants et d'adultes qui vivent dans la pau-
vreté et sont défavorisés du fait de leur situation éco-
nomique, de la géographie, de barrières culturelles ou
linguistiques ou de besoins spéciaux. Pour faire en

Résultats escomptés :

- Élargissement de l'accès à l'éducation dans de nombreux pays, grâce à l'élaboration

- de stratégies globales et intégratrices en faveur

- des pauvres et des exclus.

- Mise en œuvre de programmes d'éducation de base non formelle conçus comme un moyen

- d'aider au développement des compétences nécessaires dans la vie quotidienne, contribuant

- ainsi à la diminution de la pauvreté et à l'amé-
lioration de la qualité de vie des populations.

- Renforcement des mécanismes interinstitutions

- relatifs à l'éducation dans les situations de crise et

de sortie de conflit.

63]

L'UNESCO est également résolue à répondre aux besoins éducatifs des pays et populations en situation de crise. À ce titre, elle apportera notamment son concours à un réseau de coopération interinstitu-
tions sur l'éducation dans les situations d'urgence, à l'intention tout particulièrement des réfugiés, des populations déplacées et des femmes et des enfants touchés par les conflits. L'UNESCO continuera de ras-
sembler et de diffuser l'information nécessaire pour mobiliser l'opinion publique internationale et améliorer le sort des enfants réfugiés ainsi que des enfants des rues et des enfants qui travaillent, qui sont privés de leur droit à l'éducation.

62]

L'UNESCO s'emploiera à développer une éducation de base non formelle qui assure à tous un accès équitable et bien conçu à l'information relative à leurs droits, qu'il s'agisse de la participation au dialogue sur les grandes orientations du pays, des voies de recours légales, du travail, des services sociaux de base et des aménagements à usage collectif ou des mesures et pratiques visant à améliorer la qualité de la vie en général. L'UNESCO favorisera également une éduca-
tion de base non formelle axée sur les notions de vulnérabilité et de gestion des risques en ce qui concerne plus particulièrement le VIH/sida et la toxicomanie.

sorte que les besoins des populations pauvres, exclues et marginalisées-soient pris en compte. L'UNESCO aidera les gouvernements et la société civile dans les différents pays à se doter des moyens nécessaires et s'attachera à rassembler et diffuser les meilleures pratiques ainsi qu'à susciter un dialogue sur les approches intégratrices des stratégies d'édu-
cation.

Objectif stratégique 2

Améliorer la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion des valeurs universellement partagées

64] L'UNESCO encouragera l'adoption de méthodes nouvelles **pour améliorer la qualité de l'éducation pour tous tout au long de la vie**. Les actions menées pour promouvoir une éducation de qualité ne doivent pas se réduire à augmenter les moyens matériels mis à la disposition des systèmes d'enseignement ou à améliorer leur efficacité, aussi importants que soient ces objectifs. Une éducation de qualité doit viser à valoriser le potentiel de chacun et permettre à l'apprenant de développer pleinement sa personnalité. Pour cela, l'éducation proposée devra non seulement avoir la souplesse nécessaire pour s'adapter à des situations particulières mais aussi être fortement imprégnée des valeurs qui constituent la base de la cohésion sociale et du respect de la dignité humaine. Une éducation de qualité doit nécessairement contribuer à la paix et à la solidarité.

65] Le souci d'une éducation de qualité est aujourd'hui inextricablement lié aux processus et à l'impact de la mondialisation. Tout en s'attachant à promouvoir des valeurs universelles et une diversification des contenus et méthodes de l'éducation qui tiennent compte des particularités culturelles, l'approche de l'UNESCO à cet égard s'articulera autour d'un large éventail de thèmes : éducation pour une culture de la paix et développement durable ; éducation scientifique et technologique pour tous ; respect de la diversité culturelle et linguistique (voir également les objectifs stratégiques 8 et 11) ; éducation préventive pour lutter contre le VIH/sida et l'abus des drogues ; éducation physique et sport (d'autant que les participants à MINEPS III ont souligné le rôle que l'UNESCO peut jouer en tant que point focal pour le sport et l'éducation physique au sein du système des Nations Unies et ont réaffirmé l'importance de l'éducation physique du sport en tant que partie intégrante et essentielle du processus d'éducation permanente, du développement humain et social et du bien-être personnel) ; encouragement d'attitudes, de comportements et de styles de vie favorables au bien-être et à la santé ; éducation en matière d'environnement et de population.

66] L'UNESCO se donnera les sous-objectifs stratégiques ci-après :

Promouvoir par l'éducation des valeurs universellement partagées

67] Dans un monde encore marqué par les préjugés et l'ignorance et en proie à la violence, aux conflits et à l'intolérance, l'une des missions essentielles de l'éducation est d'aider les populations à apprendre à vivre ensemble. L'UNESCO continuera de **prôner une éducation qui encourage des comportements et des valeurs favorables au développement de sociétés pacifiques, démocratiques et pluralistes**. Il est essentiel de favoriser la compréhension entre les peuples et de promouvoir le respect mutuel et la reconnaissance de valeurs universelles telles que les droits de l'homme, la démocratie, la tolérance et la non-violence, la solidarité et la compréhension interculturelle. En étroite coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'UNESCO poursuivra la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004). Les activités reposeront également sur le Programme d'action en faveur d'une culture de la paix adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies et seront rattachées à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).

Résultats escomptés :

- ▶ Élaboration et mise en œuvre de plans nationaux d'éducation en matière de droits de l'homme, notamment à l'aide d'auxiliaires didactiques et de matériels connexes, dans le cadre d'une collaboration entre les autorités nationales, la société civile et de nouveaux acteurs de l'éducation.
- ▶ Promotion des valeurs d'une culture de la paix grâce à une révision des contenus et processus éducatifs et à une réorientation des systèmes éducatifs nationaux.
- ▶ Promotion des valeurs universelles et de l'éducation interculturelle par la mise en réseau des écoles et la collaboration avec les associations d'enseignants, les organisations de jeunesse et les médias.

Améliorer et diversifier les contenus et les méthodes de l'éducation

68] L'éducation doit tenir compte de la **diversité des besoins éducatifs, des attentes, des intérêts et**

des contextes culturels — tâche particulièrement ardue dans le contexte d'une mondialisation qui tend fortement à l'uniformisation. A cette fin, l'UNESCO contribuera à développer les méthodes, matériels et technologies davantage centrés sur l'apprenant en diversifiant les contenus éducatifs et en renouvelant les processus pédagogiques pour qu'ils soient mieux adaptés au contexte spécifique des apprenants. Elle veillera de près à améliorer la qualité des matériels didactiques et les compétences professionnelles des enseignants et à encourager l'utilisation d'une (de) langue(s) d'enseignement appropriée(s) ainsi que l'enseignement bilingue afin de promouvoir la diversité. Pour être efficace, cette amélioration doit également avoir un effet bénéfique sur l'ensemble des conditions d'apprentissage, y compris la santé, la nutrition et autres facteurs. Il sera particulièrement important d'intégrer dans les programmes d'enseignement des connaissances, compétences et comportements nouveaux qui respectent les sensibilités culturelles et peuvent être enseignés et appris dans une langue locale.

Résultats escomptés :

- ▶ Formulation de politiques et de stratégies éducatives qui promeuvent la diversité culturelle et linguistique tout au long du programme d'enseignement.
- ▶ Augmentation des capacités de renouvellement des programmes d'enseignement, de formation des enseignants, d'élaboration de matériels et de suivi et d'évaluation des acquis scolaires.

Promouvoir l'enseignement scientifique et technologique pour tous

69] Comme l'a recommandé la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999), l'UNESCO poursuivra **l'application d'un Plan d'action intégré relatif à l'enseignement scientifique et technologique et œuvrera au renouvellement et à la diversification de l'enseignement scientifique et technologique de base dans des contextes formels et non formels**. Outre qu'elle encouragera l'enseignement des matières scientifiques et technologiques, elle mettra l'accent sur les problèmes éthiques que pose le progrès scientifique et technique et sur les implications de la science et de la technologie pour la démocratie et le développement durable. Pour être efficace, l'enseignement scientifique suppose une démarche cohérente, du primaire à l'enseignement supérieur. On s'attachera aussi à l'introduction de la dimension scientifique dans la vie quotidienne et la

production des populations des communautés pauvres. Afin d'aider les États membres à renforcer leurs capacités, l'UNESCO encouragera le recours aux TIC dans l'enseignement scientifique, en portant une attention particulière à la formation des enseignants et aux programmes extrascolaires destinés à la jeunesse (voir l'objectif stratégique 6, par. 115).

Résultats escomptés :

- ▶ Définition de principes directeurs et renforcement des capacités de planification des programmes d'enseignement scientifique et technologique dans les États membres, notamment introduction de la science et de la technologie dans l'éducation de base et élaboration de matériels didactiques intégrés prenant en compte les sexes et les spécificités socioculturelles.
- ▶ Aide apportée aux États membres pour élaborer des méthodes non formelles et expérimentales d'enseignement afin de populariser et de vulgariser l'éducation scientifique et technologique dans le grand public.

[21]

Éducation

Élaborer des stratégies efficaces d'éducation préventive

70] **La promotion de la santé et l'éducation préventive sont des éléments essentiels d'une vision élargie de l'EPT**, qui doit prendre en compte les besoins des enfants, des jeunes et des adultes souffrant du VIH/sida, de l'abus des drogues, de la faim et d'une mauvaise santé. L'élaboration et la mise en œuvre d'une **stratégie efficace de lutte contre la pandémie de VIH/sida** sont de la plus grande urgence. Il est désormais clair que l'éducation est le principal moyen de faire obstacle à la propagation du

Résultats escomptés :

- ▶ Organisation de vastes campagnes plurivalentes d'éducation et de prévention en matière de VIH/sida, en particulier chez les 15-24 ans en Afrique et en Asie du Sud.
- ▶ Élaboration et mise en œuvre de stratégies efficaces d'éducation préventive dans les États membres les plus touchés, notamment dans le cadre de l'initiative FRESH (Focusing Resources for Effective School Health).
- ▶ Élaboration de méthodes et de matériels d'éducation préventive bien ciblés et adaptés aux spécificités culturelles.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

Contribution de l'UNESCO à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation par l'éducation, les sciences, la culture et la communication

UNESCO

UNESCO

<http://archives.au.int/handle/123456789/1573>

Downloaded from African Union Common Repository